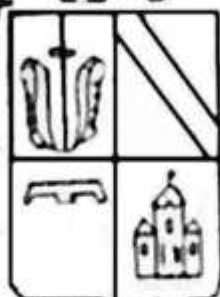


LE CARILLON



N°
88

HEUGNES
Automne 2017



Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	2 à 4
Recensement	5-6
Démarches administratives	7
Photos	8-9
Mots des Associations	10-11
Info sur le tri	12-13
Dates à retenir	14
« Il était une fois... »	14 à 16

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

La Mairie sera fermée

Le 24 novembre et

du 26 au 29 décembre.

Permanence électorale

le 30 décembre de 9 h à 12 h.

A la Une !



La classe de Heugnes avec sa nouvelle directrice, Mlle Charlène BAUDIN.



Le Mot du Conseil Municipal

Ecole et RPI :

Notre RPI compte cette année 66 élèves de la maternelle au CM2.

Notre nouvelle professeure des écoles, Directrice de l'école de Heugnes, Charlène Baudin, prend en charge 27 élèves (8 CE2, 7CM1 et 12 CM2). Nous lui souhaitons la bienvenue.

Depuis le 06 novembre, Chanel Molusson effectue un service civique dans notre commune. Sa mission est principalement de sensibiliser les enfants à la citoyenneté. Elle va travailler avec Charlène Baudin à l'école et Valérie Hebert à la cantine.

A Pellevoisin, une nouvelle directrice a également été affectée, Johanne Belmon, qui a en charge la classe de CP et CE1 (19 élèves). Un service civique va également être recruté.

Equipe d'agents techniques :

Malheureusement, le contrat d'Emmanuel Griveau n'a pu être renouvelé et nous le remercions de son travail et lui souhaitons réussite pour la suite de sa vie professionnelle.

Travaux :

Après la rénovation de l'éclairage public, nous allons peut-être acquérir 6 lampadaires solaires qui seront installés aux endroits les moins sécurisés pour la circulation routière.

Pour 2018, nous envisageons la rénovation du chauffage de l'église vétuste et dangereux.

Recensement :

Du 18 janvier au 17 février 2018, le recensement obligatoire de la population sera effectué sur notre commune. Merci d'avance de faire bon accueil à Marion Grimaud, agent recenseur.

Les colis de Noël seront distribués le jeudi 14 décembre en matinée.

Venez nombreux à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 12 janvier à 18h30 à la maison des associations (gare).

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Sophie GUERIN

Votre Conseil Municipal.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Chauffage de l'église : demande de FAR 2018 et plan de financement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre au Fonds d'Action Rural (FAR) pour 2018 dans le cadre de son projet de rénovation du chauffage de l'église.

A cet effet, elle présente le devis de la SARL ROUZEAU (23 rue de la République 36600 Valençay) pour un montant de 10 997.40 € HT soit 13 196.88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'établir une demande au titre du FAR 2018
- CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier
- VALIDE le plan de financement suivant :

	Montants en € HT	%
FAR	8 797.92	80%
Fonds propres	2 199.48	20 %
Total	10 997.40	100 %

Actualisation des tarifs de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs d'assainissement de 1% à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- Part fixe : 37.84 € HT (37.46 € (tarif 2017) x 1%)
- Part variable : 1.3347 € HT (1.3215 € (tarif 2017) x 1%)

Demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ecueillé et après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 500 € à l'Amicale.

Modification statutaire à apporter suite aux nouvelles modalités d'éligibilité à la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la CCEV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5214-23-1, **Vu** les statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, **Considérant** les conséquences de la perte de la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la collectivité, **Considérant** qu'il est dans l'intérêt des communes membres et de la communauté que cette dernière exerce ces nouvelles compétences,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le transfert des compétences « politiques de la ville », « maison de services au public » des communes à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et étude en faveur du logement des personnes défavorisées portant sur trois communes membres au moins,
- ✓ **Approuve** la modification statutaire consécutive telle sur présentée précédemment, avec mise en application au 1^{er} janvier 2018,
- ✓ **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le Maire signe un avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Indre, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

Instauration d'un droit de servitude de canalisation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la construction du lotissement situé allée de la Forge, une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales avait été installée sur un terrain privé mais sans qu'aucun document n'ait été établi (publication aux services des hypothèques).

Les frais d'acte et de publication s'élèveraient à 760€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge le Maire de faire établir l'acte correspondant à cette servitude chez Maître LANGLOIS, notaire à Vicq-sur-Nahon.
- Accepte le montant des frais d'acte et de publication.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIAEP Ecueillé - Pellevoisin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport qui amène l'observation suivante : apporter plus de clarté dans l'explication des analyses notamment concernant les résidus phytosanitaires dans l'eau.

Achat d'un ordinateur portable.

Afin que les administrés non équipés puissent effectuer leurs démarches en mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acheter un ordinateur portable.

Liste du nouveau Conseil Communautaire :

- Pour la commune d'ÉCUEILLÉ :
M. Jean AUFRERE
M. Alain POURNIN
Mme Annie CHRETIEN
Mme Christine MARTIN
 - Pour la commune de FAVEROLLES :
M. William GUIMPIER
Mme Catherine BARANGER (suppléante)
 - Pour la commune de FONTGUENAND :
M. Alain MOREAU
M. Georges BIDEAUX (suppléant)
 - Pour la commune de FRÉDILLE :
M. Daniel COUTANT
Mme Marie-Rose DUVAL (suppléante)
 - Pour la commune de GÉHÉE :
M. Alain REUILLON
Mme Marinette HUET (suppléante)
 - Pour la commune de HEUGNES :
Mme Sophie GUERIN
M. Philippe KOCHER (suppléant)
 - Pour la commune de JEU-MALOCHES :
Mme Lydie CROUZET
Mme Marie BONNET (suppléante)
 - Pour la commune de LANGÉ :
M. Patrick GARGAUT
Mme Bernadette COUTANT (suppléante)
 - Pour la commune de LUÇAY-LE-MALE :
M. Bruno TAILLANDIER
Mme Mireille CHALOPIN
M. Marcel DECOURTIEUX
M. François LEGER
 - Pour la commune de LYE :
M. Francis COUTURIER
M. Francis JOURDAIN
 - Pour la commune de PELLEVOISIN :
M. Gérard SAUGET
M. Denis LOGIE
 - Pour la commune de PRÉAUX :
M. Guy LEVEQUE
M. Alex CHIPAULT (suppléant)
 - Pour la commune de SELLES-SUR-NAHON :
Mme Chantal GODART
M. Jean-Claude PENIN (suppléant)
 - Pour la commune de VALENÇAY :
M. Claude DOUCET
Mme Josette DEBRAIS
M. Alain RAVOY
Mme Marie-France MARTINEAU
M. Gilles BRANCHOUX
M. Jean-Jacques REIGNER
M. Alain SICAULT
Mme Paulette LESSAULT
 - Pour la commune de LA VERNELLE :
Mme Annick BROSSIER
Mme Ingrid TORRES
 - Pour la commune de VEUIL :
M. Joël RETY
M. Michel MAYE (suppléant)
 - Pour la commune de VICQ-SUR-NAHON :
M. Jean-Charles GUILLET
M. Michel PAULMIER
 - Pour la commune de VILLEGOUIN :
M. Claude MOREAU
M. Jean-Florent PINAULT (suppléant)
 - Pour la commune de VILLENTROIS :
M. Patrick MALET
Mme Liliane REMONDIERE
-



RECENSEMENT

de la population 2018



CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT

Le recensement de la population, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

www.le-recensement-et-moi.fr



Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Code d'accès : T P Z X M N 8 9

Mot de passe : G Z d r d q 2 4

Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

N° de logement

log A

log B

TYPES DE CONSTRUCTION

Bâtiment d'habitation - Pas seul logement

Isolé

Jointif, en bande ou groupe de toute autre forme

Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus

Bâtiment à usage autre que d'habitation (communalité, usine, gare, stade, magasin de gros, etc.)

Construction provisoire, mobile/semi

Caravane, habitation mobile

ASPECT DU MATÉRIEL

Matériau de terre cuite

Cœur traditionnelle

Maison ou immeuble en bois

Maison ou immeuble en dur

*Cette question ne concerne que les SDH

1 - LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Le recensement par internet, c'est plus pratique !

- Plus rapide

Fas de nouveau rendez-vous à prendre avec votre agent recenseur pour le retour des documents.

- Plus simple

Vous êtes guidé tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses.

- Plus écologique

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, merci de répondre sous quelques jours.

Reponse internet avant le :

ou prochaine visite de votre agent recenseur le :

Merci de respecter cette date pour éviter un déplacement inutile à votre agent recenseur.

45000

COMMUNE



Insee & votre commune



8A00020618


2 - CONCRÈTEMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

1. UN AGENT RECENSEUR RECRUTÉ PAR VOTRE MAIRIE SE PRÉSENTE CHEZ VOUS

et vous propose de vous faire recenser sur internet, ou, en cas d'impossibilité, sur papier.

2. VOUS RÉPONDEZ AUX QUESTIONNAIRES

Le plus simple : choisissez d'être recensé en ligne.

- Allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ».
- Pour vous connecter, utilisez le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la première page de ce document. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Saisissez ensuite les informations renseignées par l'agent recenseur concernant votre logement.
- Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider pour remplir le questionnaire.
- N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail si vous souhaitez recevoir un accusé de réception.
- Cliquez sur  et c'est terminé !

Si non, vous pouvez répondre sur les documents papier.

- Si vous choisissez de répondre sur les documents papier, l'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge.
- Remplissez lisiblement les questionnaires, seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.
- L'agent recenseur vient les récupérer quelques jours plus tard à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

POUR CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



En 2018, le recensement se déroule :

Dans les communes de moins de 10 000 habitants :
- jusqu'au samedi 17 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus :
- jusqu'au samedi 24 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 10 mars à La Réunion.

N° Impri-mé : 101

TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

PLUS D'INFORMATIONS ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE AGENT RECENSEUR OU DE VOTRE MAIRIE.

Démarches administratives

A compter du 6 novembre 2017, les demandes de **carte grise** et de **permis de conduire** seront dématérialisées. Ces démarches seront accessibles en ligne sur Internet. Afin d'aider les usagers qui le souhaitent, un point numérique a été installé en Préfecture.

La Maison de Service au Public d'Ecueilé (La Poste rue du Vieux Fort) est également à disposition pour accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

Et pour immatriculer un véhicule que vous venez d'acheter (neuf ou occasion), vous pouvez toujours faire appel à un professionnel de l'automobile habilité.

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

PASSEPORT
CARTES IDENTITÉS
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES à portée de clic !

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

PERMIS DE CONDUIRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. RICHARD
2. Thomas
3. 26111941 0104 951
4a 26111941 0104 951
4b 26111941 0104 951
6. 01.01.2011
8. 13AA00002
L

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

PASSEPORT
CARTES IDENTITÉS
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES à portée de clic !



PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie (de votre résidence principale) à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48). **Cet enregistrement se fera uniquement sur rendez-vous.**



Course cycliste du 14 août



Cavalcade du 15 août...





Course des écoles de cyclisme en septembre ...



Cross de la classe de CE2, CM1 et CM2 à Ecueillé



Les « Petits Monstres » pour Halloween.



Une salle bondée pour le loto du Comité des Fêtes...
Avec 370 adultes et 24 enfants dont une petite de 9 ans qui a gagné un lot malgré elle.

Amicale des Parents d'Élèves du R.P.I

Le mercredi 4 octobre, les membres de l'Amicale des parents d'élèves du RPI Pellevoisin-Heugnes ont tenu leur assemblée générale.

Divers points ont été abordés. Ils ont pu constater la bonne santé financière de l'association avec un résultat positif de 1858 euros.

Ils ont ensuite élu un nouveau bureau, Romain Bonnet, président sortant, et Virginie Bonneau, secrétaire, laissant leur place respective.

Il se compose comme suit :

- Virginie Bonneau, présidente,
- Matthieu Bourguignon, vice-président,
- Sandra Tixier, trésorière,
- Aurélie moulin, trésorière adjointe,
- Nathalie Duponchel, secrétaire.

L'ensemble des personnes présentes déplore la faible mobilisation des parents dans le fonctionnement de l'APE. Il faut rappeler que l'APE verse chaque année, grâce aux bénéficiaires du loto, la somme moyenne de 2500 euros à la coopérative scolaire afin que les enfants puissent faire des sorties scolaires intéressantes. L'association est régulièrement sollicitée et soutenue par l'équipe éducative.

L'APE organise aussi un carnaval et un concours de dessins dans les 2 écoles du RPI où chaque élève reçoit un lot, en plus des gros lots pour les gagnants.

Les prochaines dates des manifestations :

- 25 février : loto
- 17 mars: carnaval

L'APE s'est réunie le mercredi 8 novembre, à la salle de la gare de Pellevoisin, pour une réunion où les membres actuels ont présenté la carte de membre (pour l'euro symbolique) et le fonctionnement de notre association. Cette carte ouvre des droits comme une participation financière au voyage scolaire de 2018 et des réductions chez certains partenaires de l'APE.

La réunion s'est terminée par un verre de l'amitié.

Sandra Tixier, trésorière

Exploît sportif...

Les 7 et 8 octobre derniers, Bertrand TIXIER, coureur de grand fond a participé aux Championnats de France de 24 h, à Vierzon.

Il a parcouru la distance de 189,730 km sur un parcours de 1km. Il termine à la 27e place au classement général sur 179 coureurs et emporte la 3e place senior.

C'était aussi un challenge en équipe de La Berrichonne Athlétisme. Avec ses compagnons routards, il se hisse à la 3e place du classement par équipe, devenant ainsi médaillé de bronze, avec un total de 715 km.

Un grand bravo et félicitations pour ces grands sportifs qui aiment défier encore et encore la nature.

Prochains challenges pour Bertrand: marathon de Barcelone en mars 2018 et championnats de France de 100km dans le Périgord noir.



Informations Sapeurs-Pompiers

Cette année encore nous avons réalisé un certain nombre d'interventions non urgentes pour la destruction de nids d'insectes.

Ces interventions, payantes pour ceux qui les demandent (79€30 pour 2017), coutent en réalité souvent beaucoup plus à la collectivité pour chacune d'entre elles, surtout quand des moyens dits « aériens » (grandes échelles qui viendront de Buzançais, de Valençay, d'Issoudun ou de Châteauroux) doivent être sollicités car nos propres moyens sont insuffisants.

Ces interventions sont pour nous longues (en moyenne 2 à 3 heures), pénibles, périlleuses voire dangereuses, et mobilisent disponibilité du personnel, d'un véhicule et du matériel, au détriment d'interventions urgentes (secours à personne, accidents, incendies) qui ont parfois lieu au même moment et qui sont donc réalisées par des sapeurs-pompiers en provenance de centres de secours plus éloignés.

Et le résultat est quelquefois incertain.

Bien sûr, nul ne fait exprès de voir ces insectes élire domicile chez lui, et qui plus est, certains sites sont régulièrement privilégiés par eux alors que d'autres sont boudés.

Néanmoins, nous avons constaté que certaines interventions pourraient malgré tout être évitées et pour vous, le désagrément et les risques (piqûres) qui en résultent, sans parler du coût financier que cela engage.

En effet, parfois, certains petits travaux de maçonnerie ou de couverture sur vos bâtiments seraient suffisants pour éviter ces situations, en colmatant des orifices dans lesquels s'introduisent ces insectes pour y nicher, ou encore en posant des grillages métalliques très fin autour des tubages d'insert, ou en bouchant efficacement les conduits de cheminées inutilisés ou condamnés, lieux souvent choisis par les insectes (en particulier abeilles et frelons).

Nous vous remercions donc, à la veille de cet hiver, de réfléchir à toutes ces questions, pour le cas échéant, agir dans ce sens avant le printemps prochain.

Qui plus est, sachez que pour nous lorsque c'est le cas, il est toujours plus que regrettable de devoir détruire un nid d'abeilles, insectes qui se raréfient et dont nous connaissons la nécessité pour la préservation de la vie sur terre !

Nous restons à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Le Chef du centre de première intervention de Heugnes.

Adjudant/ Chef HEBERT



JUDO CLUB ECUEILLOIS

Les inscriptions débuteront le Jeudi 7 Septembre aux heures de cours

Le club d'Ecueillé invite petits et grands à découvrir ou à reprendre les entraînements qui auront lieu
Au dojo aux horaires suivants :

• 2 SEANCES GRATUITES POUR CHACUNE DES CATEGORIES •

JEUUDI
Cours n°1 17h30 - 18h15
Cours n°2 18h30 - 19h30
Cours n°3 19h30-21h00

- Les cours sont organisés par tranches d'âges, morphologie et niveau,
- Le professeur vous indiquera quel cours intégrer

Renseignements et contacts :

Président : Pourmin Aurélien 06.18.26.06.93

Professeur : Erdeven Cédric 06.13.9348.99

Gymnase d'Ecueillé,

Rue du 11 Novembre (à côté de la salle des fêtes)

36240 Ecueillé

Informations sur le tri

Bouteilles et flacons en plastiques



Canettes, boîtes de conserves, bidons de sirop et aérosols en acier ou aluminium



Tous les papiers



Briques alimentaires et cartonnettes



Les erreurs les plus fréquentes dans le bac / sac d'emballages et papiers :



Barquettes plastiques ou polystyrène, sacs et films plastiques, pots et boîtes en plastique (yaourts, crème fraîche, boîte de margarine, bac de glace...)

Ces déchets sont à mettre dans votre sac noir des ordures ménagères.

Dans le sac noir vous devez mettre les ordures ménagères, c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans le sac/bac jaune



Sont interdits :

Les végétaux (gazon, déchets verts), les gros cartons, les produits dangereux (peintures, solvants..) et les objets encombrants..

La Foire aux questions !!!

En quoi le recyclage est-il utile à l'environnement ?

Entre autres, parce qu'il permet de ne pas avoir de nouveau recours à la matière première. Refaire du papier avec du papier, ça évite de couper du bois. On estime à l'échelle nationale que le recyclage des papiers/cartons évite l'importation de 500 000 tonnes de bois par an.

De même, le recyclage d'une tonne d'acier fait économiser 1,5 tonne de minerai et 400 kg de coke (charbon). Quant à celui des bouteilles plastiques, il permet notamment d'économiser 56 000 tonnes de pétrole par an.



Ma bouteille d'huile est-elle recyclable ?

Oui, Depuis quelques années toutes les bouteilles de plastique ou de verre contenant de l'huile peuvent être recyclées sans problème.

Faut-il laver les emballages ?

Non, Cela gaspille de l'eau. Il faut simplement vider les emballages et les bouteilles de leur contenu.



Pourquoi ne faut-il pas emboîter les déchets ?

Car sur la chaîne de tri, ils ne pourront pas être séparés et iront tout droit en refus de tri c'est-à-dire avec les ordures ménagères.

Pourquoi ne faut-il pas mettre les sacs en plastiques et les petits emballages comme les pots de yaourt dans le sac / bac jaune ?

Pour le moment, ces emballages sont trop légers, trop petits ou trop complexes pour être traités dans les usines de recyclage. A mettre aux ordures ménagères.

Que signifie le point vert sur les emballages ?

Le point vert est délivré par Eco-Emballages, société agréée par l'Etat. Il est présent sur 95% des emballages, mais il **ne veut pas dire que le produit est recyclable** ! Il indique que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché **contribue financièrement** au recyclage des emballages.



Que fait-on de la benne de tout venant ?

Le contenu de la benne est enfoui sans être trié. Si ce dont vous voulez vous débarrasser est en bon état, mieux vaut le donner que de le jeter.

Qu'est ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

La TEOM est un impôt annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle finance l'élimination des déchets ménagers c'est-à-dire l'ensemble des opérations liées à la collecte, au tri, au traitement et au recyclage des déchets, mais aussi au financement de la déchetterie.

Pourquoi mélanger les emballages et les papiers ?

Le prestataire retenu pour le nouveau marché de collecte est en capacité technique de trier les emballages et les papiers grâce à un système de tri automatisé capable de séparer l'ensemble des matériaux.

Les emballages jetés doivent être dépourvus de reste, sans pour autant être nettoyés. Ainsi, les papiers même un peu souillés seront recyclés.

De plus la collecte en porte à porte ou point de regroupement est maintenant faite chaque semaine, de la même manière sur toutes les communes de la Communauté de Communes.

Pourquoi ne plus prendre les gros cartons ?

Les cartons bruns ne font pas partie des emballages ménagers ni des papiers. Jusqu'à présent les cartons collectés en porte à porte finissaient leur vie en enfouissement au même titre que les ordures ménagères. Maintenant, ces cartons récupérés pourront être recyclés, d'où l'importance qu'ils soient rassemblés en déchetteries.



Un doute, une question sur le tri ?

Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
Service de gestion des déchets
02.54.40.20.19
mission@ccev.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

ETAT CIVIL

Décès de Madame RIVOL Simone le 5 août 2017

Décès de Monsieur TREMEAU Didier le 20 octobre 2017



Dates à retenir ...

25 novembre : Loto de l'Amicale des Pompiers de Heugnes à Palluau/Indre

9 décembre : Repas de Sainte Barbe et arbre de Noël à l'Auberge

14 décembre : distribution en matinée des colis de Noël

Date limite d'inscription sur la liste électorale : 30 décembre avec permanence le samedi 30 décembre de 9 h à 12 h.

12 janvier 2018 : 18h30 cérémonie des vœux à la maison des associations

21 janvier 2018 : concours de belote de l'AS Heugnes à la maison des associations

25 février 2018 : loto de l'Amicale des Parents d'Elèves du RPI Pellevoisin/Heugnes à Ecueillé

LA MAIRIE LOUE un 2 pièces de 31 m² à 220 euros mensuel.

Au 1er étage sans ascenseur, entrée sur séjour avec kitchenette (évier, plaques électriques et réfrigérateur), chambre spacieuse, salle d'eau (douche, vasque sur meuble et miroir, WC). Eau froide comprise.

Refait à neuf avec double vitrage et radiateurs électriques performants

Libre de suite.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

9. LA BAUJONNERIE C'est une possession de la Collégiale de Saint Martin de Tours.

Saint Baud, Evêque de Tours (546- 7 novembre 552) et dans laquelle ce dernier avait été inhumé avant le transfert de son corps à Tours. Selon un ancien manuscrit, cité par Maan dans son « Ecclesia Turon, 36 », Saint Baud comme « Prince-Evêque » aurait été le premier seigneur de Verneuil et aurait possédé le domaine de Verneuil et d'Amboise au VI^{ème} siècle.

Il était Grand Référendaire du roi Franc Clotaire 1^{er} (Fils de Clovis) et seigneur d'Amboise.

Loches relevait à la même époque de Seigneur de Gothie et Saint Ours ou Saint Ursin appartenait à l'Eglise Gothique de Cahors. Ce dernier fut canonisé dans l'Eglise Romaine de la Principauté de Tours par Grégoire de Tours au VI^{ème} siècle.

« Beau » vient de « Bellos » le noble guerrier, le héros du duel judiciaire religieux, le champion vainqueur du tournoi. (Cf. Le Beau Blanc, Saint Jean-Saint Germain (37) ; Les Milbeaux, Chemillé sur Indrois (37) ; Eglise, Saint-Martin le Beau ou Saint Martin la Guerre (37) ; La Baujonnerie, Heugnes (36))

A l'époque de Saint Martin, les ermites rattachés à Tours se construisaient des cabanes recouvertes de Joncs. Saint Martin se retirait parfois à Nazelle (37) près de Marmoutier (37) vivant dans la prière et le recueillement. Il demeurait dans une simple cellule en bois recouvert de paille et de joncs. Ses 80 disciples qui l'accompagnaient à Marmoutier et Nazelle ; en faisaient de même. Lorsque Saint Martin mourut à Candés Saint Martin, son corps fut ramené à Tours et mit dans une cabane au toit recouvert de joncs. Odon nommé Abbé de Saint Julien, venait souvent s'y recueillir. (Cf. Maisonnette des Joncs, Maisonnette du Chemin Vert, Abilly (37) ; La Chaumine, Ciran (37) ; La Jonchère, Veigné (37) ; La Baujonnerie, Heugnes (36))

Il s'agit certainement d'une saulaie où poussait l'osier. Les joncs sont les pousses d'osier qui sont ensuite mises à sécher pour ensuite tresser les objets. Le jonc est une plante de la famille des joncacées qui est droite et flexible. Les vanniers les coupaient, les faisaient sécher, puis avant de les tresser les faisaient tremper pour leur donner de la souplesse. Ils confectionnaient toutes sortes de paniers et de « claires », sortes de treillage en panneaux de clôtures. (Cf. Les Joncs, Ferrière-Larçon (37) ; Les Joncs, Lésigny (86) ; La Jonchère, Veigné (37) ; La Jonchère, Tauxigny (37) ; La Joncheray, La Haute Jonchère, Saint Branches (37) ; La Baujonnerie, Heugnes (36))

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances. Sous l'empire romain, une escouade était dix soldats romains armés de lances commandée par un Décurion.

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances.

11. RASSIGOT OU RAZIGOT

Ce terme « Raz » en breton désigne les remous de la mer. La mer a toujours été comparée à une foule en remous. Ainsi, nous pouvons penser que les « razais » sont des révoltés, des rebelles à la loi et qui pillent tout. (Razzia) Mais quelle sorte de révolte motive ces hommes ? A quelle époque a lieu cette révolte ?

Les noms des toponymes sont antérieurs à 1318, date où ils ont été figés par l'Ordonnance des « Olyms ». Les « olyms » sont le recueil des désignations des propriétés foncières par les noms de lieux. Le « Marandais », nom de lieu voisin est peut-être la réponse car il paraît bien avoir été donné à la même époque que les « razais ». (Cf. Razines (86) ; La Prairie de Raseray, Fléré la Rivière (36) ; Champ Razais, Beaulieu Lès Loches (37) ; Rassigot ou Razigot, Heugnes (36))

Les Goths sont un peuple nordique guerrier et nomade. Venant d'Ukraine, L'Empereur Constantin les fit entrer dans l'Empire Romain Chrétien comme peuple mercenaire défendant les frontières du Danube et leur donna la province de Pannonie (Hongrie). Chassés par les Huns, ils se répandirent dans tout l'Empire et se divisèrent en deux groupes : Les Ostrogoths qui fondèrent à l'Est, le royaume de Ostrogoth dont la capitale est Kiev. Les Goths de l'Empire réclamèrent à l'Empereur une province pour se fixer. L'Empereur Théodose successeur de Constantin, leur accorda la province d' « Aquinalia » (Aquitaine) avec Toulouse pour Capitale en Gaules. A la suite de plusieurs révoltes, ils étendirent leur royaume au-delà de la Loire et conservèrent la Touraine pendant près d'un siècle. Clovis les chassera en 507, victorieux à Vouillé (86) et les repoussera au-delà des Pyrénées. Ils fonderont un puissant royaume en Espagne. (Cf. Les Mérigots, Eves le Moutier (37) ; Saligot ou « Salle-y-Goths », Azay le Ferron (36) ; Rassigot ou Razigot, Heugnes (36))

Le nom de « Salle-y-Goths » date probablement de cette période d'occupation wisigothique. (Cf. La Gauterie, Saint Flovier (37) ; Le Gué Gaultier, Eves le Moutier (37) ; Puits-Gautier, Boussay (37) ; Roches à Gaud, Leugny (86) ; La Croix Varigault, Thuré (86) ; La Rogoterie ou « La Réau-Gotherie », Paizay le Sec (86) ; Vaugault, Antogny-le-Tillac (37) ; La Degaudière, Noizay (37) ; Domaine de Champgault, Champgaultier ou Champgault, Evres sur Indre (37) ; Rassigot ou Razigot, Heugnes (36))

C'est un hameau qui comptait 26 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

12. BEAUVAIS C'est un fief de Grande Voerie.

Ce toponyme correspond à « Belvo » ou « Belli vaerius », la vallée du jugement de Dieu le long de la « voie des guerriers. Lorsque deux parties revendiquaient la propriété du même droit ou du même bien et en l'absence de titres authentiques, On avait recours au jugement de Dieu ou duel judiciaire. Les parties désignaient leurs champions qui allaient s'affronter dans une épreuve comme l'eau bouillante ou un duel mortel dans la lisse à quatre fourches. (Cf. La Bouillerie, Colombiers (86) ; Le Droit de passage, Port de Piles (86) ; La Belletière, les Ormes (86) ; Belli locus, Beaulieu-Lès-Loches (37) ; Beauvais, Heugnes (36) « Beauvais » peut aussi dévoiler la présence d'une voie antique pavée pour un passage difficile bien surveillé. (Cf. Beauvais, Azay sur Cher (37) ; Beauvais, Ballan (37) ; Beauvais, Beaumont la Ronce (37) ; Beauvais, Bossay sur Claise (37) ; Beauvais, Charnizay (37) Beauvais, La Celle Guenand (37) ; Beauvais, Le Louroux (37) ; Beauvais, Preuilly sur Claise (37) ; Beauvais, Marcilly sur Meauldre (37) ; Beauvais, Saint Avertin (37) ; Beauvais, Tauxigny (37) ; Beauvais, Villeloin Coulangé (37) ; Beauvais, Luynes (37) ; Beauvais, Luçay-le-Mâle (36) ; Beauvais, Buzançais (36) ; Beauvais, Gehée (36) ; Beauvais, Heugnes (36) ; Beauvais, Mûrs (36) ; Beauvais, Paulnay (36) ; Beauvais, Ecueillé (36) ; Beauvais, Heugnes (36)) C'est un hameau qui comptait 15 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.



Du feu d'artifice du 15 août à la nouvelle année...

Bonne Année

